

Nombres de membres :

- En exercice 7
- Présents 5
- Exprimés 6
- Absents excusés 2
- Représentés 1
- Ayant pris part à la délibération 6

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 19 septembre 2024

**OBJET : Avis sur la modification de périmètre de la Communauté de Communes
Couserans-Pyrénées au sein du SMDEA**

L'an deux mille vingt-quatre et le dix neuf septembre à 20H00 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur MANFRIN Jean Marc.

PRESENTS : M. MANFRIN Jean-Marc, M. ROSELLO José, M. BIAU Jean-Luc, M. GALY-BRUSQUET Pierre, Mme MARTY Laetitia

Absent excusé : M. LE LURON Renaud (pouvoir donné à M. MARTY Laetitia) PAREDES Baptiste

M. ROSELLO José a été élu secrétaire.

Vu l'article 10 bis. 1 des statuts du SMDEA, relatif à l'élaboration d'un document d'orientation pour toute modification de périmètre au sein d'un syndicat ;

Vu l'article 10 bis. 2 des statuts du SMDEA, relatif à la procédure de modification du périmètre d'un membre du syndicat ;

Considérant que lors de l'Assemblée Générale du SMDEA en date du 20 juin 2024, il a été voté à l'unanimité la procédure de modification du périmètre d'un de ses membres,

Considérant que la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées a présenté sa demande de modification de périmètre au SMDEA,

Considérant qu'un document d'orientation a été conjointement établi entre la Communauté de Communes Couserans-Pyrénéens et le SMDEA et est joint en annexe de la présente consultation,

Considérant que le SMDEA doit procéder à la consultation de l'ensemble de ses membres afin qu'ils produisent un avis simple sur ladite modification du périmètre de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées au sein du SMDEA,

Considérant qu'en l'absence de réponse d'un membre dans un délai de trois mois, l'avis sera réputé favorable,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le document d'orientation relatif à la modification du périmètre de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées au sein du SMDEA, et de donner un avis favorable à la modification de son périmètre au sein du SMDEA.

La présente délibération certifiée exécutoire a été publiée et transmise au Représentant de l'Etat le 22/10/2024

Fait à BAX
Le 18/10/2024

Convocation : 06/09/2024

Le Maire
MANFRIN Jean Marc

